

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 31 mars 2026 n°04/2026

Convocation du 24 mars 2026

Le trente et un mars deux milles vingt-six, à dix heures zéro minutes les membres du Conseil Municipal de la Commune de POURNOY-LA-CHÉTIVE, se sont réunis à la mairie de Pournoy-La-Chétive sur convocation qui leur a été adressée par Le Maire sortant, Madame Martine MICHEL, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :
Martine MICHEL, Denis FERRI, Sylvie MAURICE, Christophe ROMANJUK, Nathalie GENGEBACHER, Diego PETRALITO, Ophélie VUILLAUME, Franck DALMARD, Cyrille SAUVAGE, Priscilla SCHMITT, Thierry WINGERT-DESUERT, Emmanuelle DOLVECK
Procurations :
Jessie BOIME donne procuration à Emmanuelle DOLVECK Alain SAUVAGE donne procuration à Denis FERRI
Absents :
Salima GUILLI

Secrétaire de séance : Lauriane GROSSE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Conseil Municipal du 28 mars 2026
 2. Vote du budget primitif 2026
 3. Vote des taux des impôts directs locaux
 4. Divers
-

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 31 mars 2026 n°04/2026

DCM 01/04/2026 : Approbation du Conseil Municipal du 28/03/2026

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 28/03/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28/03/2026.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme

DCM 02/04/2026 : Budget primitif 2026

Après examen du budget primitif section principale et l'avoir étudié chapitre par chapitre en section de fonctionnement puis article par article en section d'investissement lors de la commission finance du 30/03/2026.

Madame Le Maire, présente le Budget Primitif 2026 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	802 917,69 €	802 917,69 €
Section d'investissement	244 365,27 €	244 365,27 €
Total Budget	1 047 282,96 €	1 047 282,96 €

Vu la présentation du budget primitif 2026 ;

Vu la délibération n°DCM09/01/2022 du 07 mars 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelle de chacune des sections (Fonctionnement et investissement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le Budget Primitif 2026

AUTORISE Madame Le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelle de chacune des sections (Fonctionnement et investissement)

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 31 mars 2026 n°04/2026

DCM 03/04/2026 : Vote des taux des impôts directs locaux

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.90 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69.18 %
- taxe d'habitation : 14.74 %

- - -

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.90 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69.18 %
- taxe d'habitation : 14.74 %

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme

Pournoy-la-Chétive, le 31/03/2026
Le Maire, Martine MICHEL

